

COMPTRE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 décembre 2018 à 19 h sous la présidence de M. ROUX Daniel, maire.

PRESENTS : PANCRACIO Amélie. LABASSE Emmanuel. QUINSAT Guy. CHANONAT Jean-Louis. VAUZEILLES Daniel. RAYNAUD Aurélia. SARLIEVE Claude. CREGUT Sylvain.

ABSENTS EXCUSES : FOURNIER Pascal. DA CRUZ Marie-Laure

L'approbation du précédent compte rendu est reportée à la prochaine réunion.

A ce sujet, plusieurs élus ont fait des remarques sur le dossier de M. CATTARELLI qui avait sollicité une place de parking pour l'activité commerciale du « SPAR » au lac Chambon. Il faudra s'assurer que le nom « SPAR » n'apparaisse pas sur le panneau, juste le mot « Livraison ».

RENOUVELLEMENT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT

Au vu des documents transmis à chacun des membres du conseil :

Rapport du Maire portant sur le choix du candidat et l'économie générale du contrat

Rapport de la Commission DSP présentant la liste de la seule candidature du fermier sortant admis à présenter une offre.

Rapport d'analyse des propositions des candidats :

Projet de contrat pour une durée de 10 ans de DSP Assainissement et ses Annexes dont le règlement de service pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

. Approuve le choix de Monsieur le Maire

.Décide en conséquence de confier l'affermage du service public D'assainissement à la Société SUEZ, répondant le mieux aux caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, conformément au rapport de présentation portant sur le principe de la délégation, présenté par M. le Maire en séance publique et aux critères figurant dans le dossier de consultation de DSP.

. Valide les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire de ce service, conformément au rapport de présentation

portant sur le principe de la délégation, présenté par M. le Maire en séance publique.

.Approuve le projet de contrat de délégation et ses annexes, le projet de règlement de service pour une durée de 10 ans.

. Approuve la présente délibération

. Autorise le Maire à procéder aux mesures de publicité requise pour la présente délibération ainsi qu'aux démarches administratives préalables à la signature du contrat conformément à la réglementation en vigueur.

. Autorise le Maire à signer le contrat de délégation du service public de l'assainissement, le règlement de service, ainsi que toutes les pièces correspondantes dès lors que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire.

Il est par voie de conséquence, proposé

Bon pour affichage,

DOSSIER VERGNOL ADRIEN

M. VERGNOL Adrien sollicite l'achat d'une bande de terrain communal ,celui-ci étant propriétaire de la parcelle cadastrée AE 222 également desservie par le dit chemin situé entre les parcelles AE 27,AE 224 et AE 226.

Dossier à revoir ultérieurement suite à une demande formulée par M. MORILLAT Julien qui souhaite acquérir les parcelles voisines. (AE 224 et 226) (à voir dossier ci-dessous)

PROJET DE VENTE DES PARCELLES AE N°226 ET AE N°224 A M. Julien MORILLAT

Suite à un projet d'achat, M .le Maire propose au Conseil de fixer le prix du terrain à M. Julien MORILLAT (parcelles AE 226 et 224 pour une surface de 1615 m² environ.)

M. LABASSE indique qu'actuellement les ventes se font au minimum à 45€

Le Conseil Municipal propose le prix de 30€ le m² pour la vente de terrain à M. Julien MORILLAT, à débattre également ultérieurement.

CONTRAT DE PARTENARIAT pour la prochaine édition du festival SANCY SNOW JAZZ

M. le Maire indique que l'association SANCY RESORT s'est désistée pour la prochaine édition du festival SANCY SNOW JAZZ. La nouvelle directrice de cette association n'étant pas intéressée par cette prestation cette année.

Le Maire rappelle que celle-ci se déroulera le mercredi 13 février 2019 à 20h30.

Le Conseil propose d'en informer des privés qui seraient susceptibles d'être intéressés.

Le Maire charge Mmes PANCRACIO et SARLIEVE de contacter les établissements.

TRAIL DE LA VALLEE VERTE

Les anciens responsables de cette épreuve ont démissionné, le Maire donne la parole à M. CREGUT Sylvain.

L'organisation a été reprise par une autre société. Cette manifestation se déroulera les 22.23 juin 2019

Le Départ et l'arrivée se feront au Lac.

A ce sujet, M. CHANONAT insiste sur la gestion des barnums.

AUTRES MANIFESTATIONS

La manifestation du **KIMKO** va être reconduite à l'automne.

. **CHAMBON/JEEP** les 27.28 avril 2019. A ce sujet, M. LABASSE indique que les organisateurs vont apporter une nouveauté dans l'organisation (Un esprit village sur les parkings).La Carrière et la sablière ne seront pas utilisées.

. 3^{ème} **SWIM RUN** les 29 et 30 juin 2019

. **TRIATLON**, le 1^{er} septembre 2019. Attention au prêt du barnum !

ABATTAGE DES ARBRES A VARENNES (sur le site du château de Varennes)

Le Maire fait part d'un devis de l'entreprise VERGNE ET POIROT de 3900€ pour l'abattage des cinq arbres sur le site de varennes.

Une autre solution serait de les faire couper par les employés communaux.

Dossier en suspens .Pas de décision ,dossier à revoir.

DELIBERATION : Indemnité au percepteur - Mme PAYSAN

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable pour attribuer une indemnité au nouveau percepteur : Mme PAYSAN.

DELIBERATION : ABSTREINTES (1 abstention : Mme RAYNAUD Aurélia)

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour attribuer un complément financier relatif au travail supplémentaire effectué par les employés municipaux (déneigement. Sablage).

DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE

Le Maire fait part d' une demande formulée par la famille CARRIAT-LEGENDRE qui souhaite acquérir une concession au cimetière communal, sachant que ceux-ci n'ont pas d'attache fixe à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal émet, cependant un avis favorable à cette vente, compte tenu que tous les membres de leur famille sont inhumés dans le cimetière communal.

ASSOCIATION LES GALOPINS DU SANCY. Marion BRIDONNEAU

M. le Maire a convié la responsable de cette association pour présenter leurs activités, et donne la parole à Marion.

L'association « Les Galopins du Sancy » est l'une des premières entreprises sociales équestres en France (l'impact environnemental et social de l'entreprise est mis au même niveau d'importance que l'impact financier), situé à Saint Victor la Rivière (rachat de l'ancien terrain de camping Bellevue).

Structure équestre de pleine nature, les Galopins ont pour objectif de participer au développement de l'éco-tourisme dans le Massif du Sancy (Auvergne). Ils proposent des balades et randonnées équestres à la découverte du Massif du Sancy, de ses habitants, de son patrimoine et de sa biodiversité pour les enfants à partir de 2 ans et pour les adultes.

Leur activité touristique équestre permet de développer en parallèle des activités répondant aux besoins des habitants locaux :

- Une activité extra-scolaire ouverte à l'année avec un accueil des enfants sur la 1/2 journée pour compenser le manque de centre de loisirs, à des tarifs très privilégiés pour les habitants des 3 communes de St Victor, Chambon et Murol.
- Un foyer rural, dans les locaux du centre équestre avec dépôt de pain et café offert toute l'année, avec pour but de redynamiser les liens sociaux et de lutter contre l'isolement en zone de montagne.

Le tout, en véhiculant des valeurs qui leurs sont essentielles:

- Une participation à la préservation et la promotion du Cheval de Race Auvergne
- Un centre équestre ZÉRO déchets en 2020!

Leurs activités au Lac Chambon:

Juillet et Aout: Balades à poney autour du lac Chambon.

Pour cette activité, les Galopins du Sancy louent un pré en bordure du lac pour un montant de 500€/an à la commune. (2018)

ATTENTION! Besoin de la création d'un endroit de stockage fermant à clé pour le matériel des poneys (selles, casques, brosses, etc.) en remplacement du tipi.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal prennent acte de cette présentation, ainsi que du besoin d'un local de stockage, qui sera étudié avant la saison estivale.

A cet égard, M. CREGUT Sylvain tient à faire part aux membres du Conseil Municipal du sérieux de l'association en général et de Marion BRIDONNEAU en particulier.

DOSSIER BALADES THEMATIQUES

Mme RAYNAUD Aurélia qui est membre de la commission en charge de ce dossier, indique que le projet a bien avancé (le parcours est fait, les photos, les panneaux) mais il y a un souci avec l'illustrateur, c'est l'appel d'offres qui coince, Au niveau de la Communauté de communes ils ne veulent qu'un seul illustrateur.

REUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La réunion du prochain Conseil communautaire aura lieu à la Maison des Associations de Chambon/Lac le 12 décembre à 17 h.

Le Maire invite son Conseil Municipal à participer à cette session

RECLAMATIONS ELUS

M.CREGUT Sylvain indique que le chemin entre son camping et le ruisseau dit « de Cancouves » est très fréquenté l'été, il faudrait peut-être interdire la circulation durant la période estivale (par mesure de sécurité) à partir du 1er juillet.

Après délibération, le Conseil municipal propose de prendre un arrêté pour réglementer la circulation et éventuellement poser deux grosses pierres à l'entrée du chemin. Dossier à revoir.

Mme PANCRACIO Amélie indique qu'elle a eu une demande de la part du responsable des montgolfières qui sollicite le terrain qui était utilisé comme parking par la commune, pour faire décoller leurs ballons.

PARKINGS : Varennes

L'EPF-SMAF va engager la procédure d'achat amiable de trois parcelles : Succession LARUE. WILLERT. NICOLAS Fernande et Mme LOUBIERE. Dossier à revoir.

VEHICULE C15

M.CHANONAT Jean-Louis indique que le véhicule C15 de la commune est passé au contrôle technique, cependant il faut changer l'embrayage. (environ 700€) Mme RAYNAUD rappelle qu'il faut moins de 6 mois du contrôle technique, pour pouvoir le

revendre en état de marche, sachant que nous n'avons aucune garantie qu'il repasse au contrôle technique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.